



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des Finances publiques**  
**Service de gestion comptable (SGC) de**  
**Saint-André-de-Cubzac**  
365, avenue Boucicaud  
33240 SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC  
Téléphone : 05 57 43 06 55  
Courriel : sgc.saint-andre-de-  
cubzac@dgfip.finances.gouv.fr

---

Affaire suivie par : Rodolphe JEANROY

Courriel : rodolphe.jeanroy@dgfip.finances.gouv.fr

---

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Publié le

ID : 033-213303399-20221011-202210116-DE



FINANCES PUBLIQUES

Monsieur le maire

Hôtel de ville

85 avenue des côtes de Bourg

33710 Prignac et Marcamps

Saint-André-de-Cubzac, le 28/06/2022

Objet : Avis du comptable public sur la mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57

Références : votre courriel du 28 juin 2022

Par courriel cité en référence, vous sollicitez mon avis sur l'adoption du référentiel M57 par droit d'option pour la commune, à compter du 1er janvier 2023.

Conformément aux dispositions du décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, j'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande.

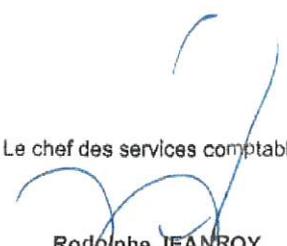
Je me permets d'appeler votre attention sur les points suivants :

- le choix d'opter pour ce nouveau cadre budgétaire et comptable est définitif et celui-ci entre en vigueur au début de l'exercice budgétaire déterminé par la délibération ;
- il s'étendra aux budgets annexes administratifs à venir de la commune.

Par ailleurs, et selon l'article 1er du décret n°2005-1899 précité, le présent avis devra être joint au projet de délibération.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef des services comptables



Rodolphe JEANROY